

LETTRE DATÉE DU 29 MAI 2001, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE
LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, TRANSMETTANT
LA PROPOSITION RUSSE CONCERNANT LE PROGRAMME DE
TRAVAIL DE LA CONFÉRENCE

La délégation russe partage les inquiétudes d'autres délégations représentées à la Conférence du désarmement au sujet de la situation dans laquelle se trouve cette instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Nous avons étudié avec soin toutes les propositions concernant le programme de travail de la Conférence qui ont été avancées après 1998, dernière année pour laquelle il a été adopté un tel programme. Nous apprécions hautement la nature constructive de ces propositions.

La Fédération de Russie souhaite concourir à l'effort commun en présentant, en ce qui concerne le programme de travail de la Conférence, une proposition d'ensemble concernant deux questions fondamentales, à savoir le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous partons du principe que subsiste le consensus quant à l'idée de commencer des travaux de fond à la Conférence sur la troisième question prioritaire, à savoir un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

Nous avons décidé, après mûre réflexion, d'appuyer les idées avancées par un grand nombre de délégations à la Conférence et de consentir à la création d'un comité spécial chargé d'examiner les questions liées au désarmement nucléaire. Comme le prévoit notre proposition d'ensemble, nous souhaitons que soit créé en même temps un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, doté d'un mandat de négociation.

Nous estimons que notre proposition est constructive et ne porte préjudice à la position d'aucune délégation. Les formules employées dans les deux projets de mandat sont reprises de documents qui ont été approuvés précédemment par consensus dans le cadre de différentes conférences internationales.

La délégation russe a déjà eu l'occasion d'examiner officiellement sa proposition avec nombre d'autres délégations représentées à la Conférence. Nous sommes particulièrement reconnaissants à celles d'entre elles qui ont fait des observations et des suggestions concernant les projets de mandat. Nous avons fait notre possible pour en tenir compte dans la version finale des textes proposés.

La délégation russe prie le Président de la Conférence de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre ainsi que de la proposition concernant le programme de travail de la Conférence qui y est annexée soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance en qualité d'observateurs. J'ai l'espoir que la proposition russe sera examinée avec bienveillance par toutes les délégations et qu'elle concourra à la mise en route des travaux de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Vasily S. **Sidorov**

Désarmement nucléaire

La Conférence du désarmement décide d'établir, pour toute la session de 2001, au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", un comité spécial sur le désarmement nucléaire.

Le Comité spécial prendra en considération toutes les vues exprimées et propositions faites à ce jour ou à l'avenir en la matière et examinera en outre les questions se rapportant à son mandat.

Le Comité spécial fera rapport à la Conférence sur le progrès de ses travaux avant la fin de la session de 2001.

Prévention d'une course aux armements dans l'espace

La Conférence du désarmement décide d'établir, pour toute la session de 2001, au titre du point 3 de l'ordre du jour, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace", un comité spécial chargé de mener des négociations en vue de parvenir à un accord sur un régime susceptible d'empêcher une course aux armements dans l'espace. Ce régime pourrait prendre la forme d'un instrument juridiquement contraignant sur le plan international.

Le Comité spécial prendra en considération toutes les vues exprimées et propositions faites à ce jour ou à l'avenir en la matière et examinera en outre les questions se rapportant à son mandat.

Le Comité spécial fera rapport à la Conférence sur le progrès de ses travaux avant la fin de la session de 2001.
